

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 4 mai 2009

### Construction et rénovation énergétiquement performantes : Signature d'une Convention de partenariat par l'USH Midi-Pyrénées avec la Région et la CDC

Avec son Projet, le Mouvement HLM fait du développement durable une de ses priorités. Cela concerne

- d'une part, l'énergie et la préservation des ressources naturelles, avec un programme d'amélioration thermique du parc, avec le lancement des programmes d'excellence énergétique dans le neuf, avec l'individualisation des contrats de fourniture et la promotion des comportements éco-citoyens ;
- d'autre part la lutte contre l'étalement urbain au côté de ses partenaires en veillant à la qualité architecturale et urbaine ainsi qu'à l'empreinte écologique de leur patrimoine.

C'est pourquoi en mai 2009 une convention de partenariat entre la Région, la CDC et l'USH Midi-Pyrénées pour la construction et la rénovation énergétiquement performantes de logements sociaux locatifs a été signée. Cette première convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation des dispositifs soutenant le financement de la performance énergétique dans le logement social neuf et dans l'existant. Cette convention prévoit des **dispositifs régionaux d'aide à la construction et la rénovation énergétiquement performantes de logements sociaux locatifs en Midi-Pyrénées suivants** :

- 1- Un dispositif régional d'aide au financement de la Très Haute Performance Energétique dans le parc locatif social de Midi-Pyrénées est créé pour soutenir les opérations de construction de logements locatifs sociaux qui atteignent le label « Très Haute Performance Energétique (THPE) » (conformément à l'article R.111-20 du Code de la construction et de l'habitation) ou niveau certifié équivalent, réalisées par des opérateurs du logement social ;
- 2- Un dispositif régional d'aide au financement des travaux d'amélioration à caractère thermique est créé pour soutenir les opérations de réhabilitation conformes au dispositif conçu par la CDC visant à des économies significatives d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre dans les logements locatifs sociaux ;
- 3- Ces deux dispositifs reposent sur des subventions accordées par la Région, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2008, en application du Plan Régional 2008-2013 Bâtiments Economes adopté lors de l'Assemblée Plénière du 26 juin 2008.

Cette convention est consultable sur le site Internet à l'adresse suivante [www.habitat-midipyrenees.org](http://www.habitat-midipyrenees.org), espace « *grand public* », rubrique « *communication aux partenaires* ».

**L'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées (USHMP)**, organisation professionnelle, regroupe les 42 organismes d'habitat social exerçant leur activité en locatif ou en accession à la propriété dans la région Midi-Pyrénées : 13 Offices Publics d'Habitat, 15 Entreprises Sociales de l'Habitat, 10 Sociétés Anonymes Coopératives d'Hlm et 4 Société Anonyme Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

L'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées a une mission générale de mise en œuvre des politiques de l'habitat social au niveau territorial. Elle se décline en 5 principaux types d'intervention :

- la représentation locale des organismes du logement social niveau régional, départemental et local ;
- l'appui professionnel aux organismes et la diffusion d'informations sur les pratiques ;
- la mutualisation des connaissances et des savoir-faire ;
- la capitalisation de données territoriales ;
- l'animation des démarches interorganismes régionales et infra-régionales.

Les organismes Hlm de Midi-Pyrénées gèrent 124 000 logements et logent plus de 210 000 personnes. Un secteur d'activité qui emploie 1 800 collaborateurs.

**Contacts** : Daniel LECLERC, Président et Sabine VENIEL-LE NAVENNEC, Directrice